



République de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail



MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE

Bureau de Coordination des Programmes Emploi



PROJET C2D EMPLOI DES JEUNES

(C2D 3 - Convention d'Affectation N°CCI 1749 02)
Fonds Etudes et Pilotage

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°2/BCPE-C2D 3/2023

**RECRUTEMENT DE CABINETS POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE CADRAGE
ET D'HARMONISATION DU SYSTEME DE SUIVI EVALUATION ET DE MESURE
D'IMPACT DES PROGRAMMES ACTIFS D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET
D'EMPLOI DES JEUNES**

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En Côte d'Ivoire, l'insertion professionnelle est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics, comme dans tous les pays du monde. Ainsi, le gouvernement ivoirien s'est doté d'une Stratégie Nationale d'Insertion Professionnelle et d'Emploi des Jeunes (SNIEJ) 2016-2020, qui a été mise en œuvre et a permis l'insertion de 2 800 000 jeunes. Pour ce nouveau quinquennat, la nouvelle SNIEJ 2021-2025 est formulée pour favoriser l'insertion professionnelle de 3 415 000 jeunes, avec un coût prévisionnel de 2 383,563 milliards FCFA. Aussi, à la faveur de l'année de la jeunesse décrétée par le Président de la République le 31 décembre 2022, le Gouvernement a institué, sur une période triennale 2023-2025, un Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGOUV) d'un coût d'un peu plus de 1 118 milliards FCFA pour booster l'insertion de 1,5 millions de jeunes.

Cependant, malgré les efforts consentis, les attentes demeurent toujours importantes avec de nombreux jeunes en difficulté vis-à-vis de l'emploi et l'absence de données fiables sur les résultats enregistrés.

On note une faiblesse, voire une absence de complémentarité entre les structures nationales en ce qui concerne la collecte des données sur l’insertion professionnelle et l’emploi des jeunes. Les définitions et méthodes utilisées pour la mesure des emplois créés ne sont pas harmonisés entre les différentes structures productrices de l’information primaire. Plusieurs autres informations régulièrement demandées (nombre mensuel ou annuel d’emplois créés et leurs caractéristiques, informations sur l’emploi local...), particulièrement sur l’insertion professionnelle et l’emploi des jeunes, ne peuvent pas être produites par le système en l’état actuel de son fonctionnement. En d’autres termes, les résultats des différentes études de diagnostic menées sont à capitaliser afin de structurer et piloter un dispositif de suivi évaluation harmonisé.

Mieux, au-delà de son importance et au regard de ce qui précède, il devient urgent de développer un système de suivi évaluation et d’information structuré sur l’insertion professionnelle et l’emploi des jeunes, conformément aux prescriptions de la Stratégie Nationale de l’Insertion professionnelle et de l’Emploi des Jeunes (SNIEJ 2021-2025) (cf. A4.4.2).

Il convient donc de réaliser la présente étude de « cadrage et d’harmonisation du système de suivi évaluation et de mesure d’impact des programmes actifs d’insertion professionnelle et d’emploi des jeunes (Réf. A4.6.2) ».

Cette étude sera réalisée dans le cadre du C2D-Emploi Phase 3 dénommée « Programme d’insertion professionnelle et citoyenne de la Jeunesse ivoirienne » visant à contribuer à la diminution du taux de chômage et à l’amélioration de la qualité de l’emploi en favorisant l’insertion professionnelle et citoyenne de la jeunesse ivoirienne pour un coût global de 78,7 millions EUR (56,1 milliards FCFA).

Ainsi, cet avis à manifestation d’intérêt vise à la sélection d’un cabinet pour la réalisation d’une étude de cadrage et d’harmonisation du système de suivi évaluation et de mesure d’impact des programmes actifs d’insertion professionnelle et d’emploi des jeunes.

II- OBJECTIFS DE LA MISSION

Cette étude vise à mettre en route le déploiement d’un système harmonisé de suivi évaluation et de mesure d’impact des programmes actifs d’insertion professionnelle et d’emploi des jeunes, dans le cadre des recommandations de gouvernance de la SNIEJ 2021-2025. Spécifiquement, il s’agira de :

- Définir une liste d’indicateurs clés et harmonisés pour le suivi et l’évaluation des initiatives et programmes d’insertion professionnelle des jeunes ;
- Structurer une chaîne de collecte, stockage, traitement, analyse et diffusion de façon efficace et efficiente des informations sur les initiatives et programmes d’insertion professionnelle des jeunes ;
- Développer une plateforme de suivi et évaluation des initiatives et programmes d’insertion professionnelle des jeunes en capitalisant les travaux en cours au sein du MPJIPSC avec l’AEJ et le BCP-Emploi, et en déployant dans une phase pilote ce dispositif à quelques acteurs externes au MPJIPSC.

III – RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- Une liste d’indicateurs clés et harmonisés pour le suivi et l’évaluation des initiatives et programmes d’insertion professionnelle des jeunes est établie ;

- Une chaîne de collecte, stockage, traitement, analyse et diffusion de façon efficace et efficiente des informations sur les initiatives et programmes d'insertion professionnelle des jeunes est structurée ;
- Une plateforme de suivi et évaluation des initiatives et programmes d'insertion professionnelle des jeunes en capitalisant les travaux en cours au sein du MPJIPSC avec l'AEJ et le BCP-Emploi, et en déployant dans une phase pilote ce dispositif à quelques acteurs externes au MPJIPSC est opérationnelle.

IV- DUREE DE LA MISSION

La période estimée pour l'exécution de la mission est de 120 jours (4 Mois).

V – PROFIL DU CONSULTANT

Le cabinet devra être une structure légalement constituée. Il devra avoir une expérience prouvée dans les domaines du conseil, l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) avec au moins cinq (05) missions sur le plan national ou international en matière de conception ou d'accompagnement technique à la mise en place de système de suivi-évaluation. Il devra avoir réalisé au moins trois (03) missions dans la gestion des projets de mise en place de système d'information dans le secteur de l'emploi et de la formation. Une expérience de travail d'au moins trois (03) missions avec les administrations publiques serait un atout.

VI – CONSTITUTION ET DEPOT DES DOSSIERS DE MANIFESTATION D'INTERET

Les cabinets intéressés devront produire les informations sur leurs qualifications et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour la réalisation de la mission, en soumettant un dossier de manifestation d'intérêt, en langue française, en **cinq (5) exemplaires** dont un (1) original et quatre (4) copies comprenant : **une lettre de manifestation d'intérêt adressée au Coordonnateur du BCP-Emploi, une présentation de la structure et de ses références / expériences détaillées concernant l'exécution des missions similaires, les attestations de bonne exécution des missions réalisées.**

Les cabinets devront obligatoirement joindre à leur candidature la Déclaration d'Intégrité datée et signée.

Pour chaque mission similaire réalisée, vous devez fournir les informations sur : la description de la mission et les prestations réalisées, le personnel de la mission, les références (contacts et mail) du commanditaire de la mission (client) et le montant du contrat

Les dossiers de manifestation d'intérêts doivent être déposés, **au plus tard le mardi 19 mars 2024 à 11 heures**, à l'adresse mentionnée ci-dessous, sous pli fermé avec la mention : « **Recrutement de cabinets pour la réalisation d'une étude de cadrage et d'harmonisation du système de suivi évaluation et de mesure d'impact des programmes actifs d'insertion professionnelle et d'emploi des jeunes** ». L'adresse de dépôt des dossiers de manifestation d'intérêts est la suivante : **Secrétariat du Bureau de Coordination des Programmes Emploi (BCP-Emploi) Abidjan – Cocody II Plateaux Vallon, derrière la Pharmacie Saint Gil, Lot 2334, Ilot 202, 06 BP 2281 Abidjan 06, Tél : 27 22 54 95 30/ 27 22 54 95 31.**

Tout dépôt de dossier de manifestation d'intérêts devra être enregistré sur la fiche de réception des dossiers, disponible au Secrétariat du BCP-Emploi.

L'ouverture des manifestations d'intérêt se fera le **mardi 19 mars 2023 à 11 heures 30 minutes.**

VII – MODE DE PASSATION ET METHODE DE SELECTION

La Sélection du cabinet sera faite selon la méthode de Sélection basée sur la Qualité et le Coût conformément Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers et à l'Ordonnance N°2019-679 du 24 juillet 2019 portant code des marchés Publics et ses textes d'application.

les termes de référence de la mission et la déclaration d'intégrité peuvent être consultés/téléchargés sur le site internet www.pejedec.org ou solliciter par mail à l'adresse suivante : appeldoffres@bcpemploici.org avec copie à k.koffi.martial@gmail.com et skartia@bcpemploici.org

Le Coordonnateur du BCP-Emploi
Dr Hermann TOUALY